

 Saint Jean de Thurigneux	Conseil municipal N° 06/2026 du 5 juin 2026 Convocation en date du : 28/05/2026 Affichée le : 28/05/2026 <u>PV DE SEANCE</u>
--	--

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	(AP) Pouvoir donné à : (R) : retard	Reçu le :
BERTHOMIEU Stéphane, maire	X						
ROGNARD Isabelle, 1 ^{ère} adjointe	X						
LAISSARD Jean-Louis, 2 ^{ème} adjoint	X						
TOMAS Sandrine, 3 ^{ème} adjointe					X	Pouvoir à BERTHOMIEU Stéphane	8/5/26
FONSATTI Gaëtan, 4 ^{ème} adjoint			X				
LEQUEUE Olivier	X						
METRAL-GROGNET Elisabeth	X						
PAQUIER Martine	X						
LANTENOIS Myriam	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé					X	Pouvoir à NAVEAU Vincent	5/6/26
MAISONNEUVE Catherine	X						
RICHARD Fabien					X	Pouvoir à LAISSARD Jean-Louis	29/5/26
JAMBON Romain	X						
CHASSAIGNON Caroline	X						

Public : Correspondant du journal Le Progrès

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/04/2026
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Désignation des délégués du conseil municipal, de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux – Vote
- Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Francheleins – Délibération
- Informations et questions diverses

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 03 par Monsieur Stéphane BERTHOMIEU.
Madame PAQUIER Martine a été nommée secrétaire de séance.**

OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n° 05/2026 de la séance du 21 avril 2026 soumis au vote est approuvé à l'unanimité et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Arrêté n° 2026-04-21-017 réglementant la circulation à hauteur du 127 chemin de Gromelet pour treize jours à partir du 27 avril 2026 pour des travaux de télécommunication.

Arrêté n° 2026-04-21-018 autorisant la réalisation d'une tranchée à hauteur du 127 chemin de Gromelet durant treize jours à partir du 27 avril 2026 pour des travaux de télécommunication.

ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Après avoir mis en place le bureau électoral, il a été procédé à l'élection des trois délégués titulaires puis des trois suppléants pour leur désignation en vue de l'élection des sénateurs.

- Proclamation de l'élection des délégués :
 - M. Olivier LEQUEUE
 - M. Hervé ODET
 - M. Stéphane BERTHOMIEU
- Proclamation de l'élection des suppléants :
 - M. Jean-Louis LAISSARD
 - M^{me} Caroline CHASSAIGNON
 - M^{me} Martine PAQUIER

DÉLIBÉRATION 2026-06-016

OBJET : Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Francheleins (01090).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société TF Energie a déposé une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective implantée sur la commune de Francheleins (01090).

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 26 mai 2026 au 25 juin 2026 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 10 juillet 2026 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société TF Energie.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1er de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part d'énergies renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Auvergne – Rhône-Alpes approuvé le 10 avril 2020. La région Auvergne – Rhône-Alpes ambitionne de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire.

Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société TF Energie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Recrutement d'une alternante au service périscolaire (Maire) :**

La commune est sollicitée par une jeune fille du village scolarisée à la MFR de Charentay en vue de son recrutement en alternance dans le cadre de sa formation au CAP petite enfance à la rentrée 2026-2027.

Le 31 mars 2026, le conseil a donné un avis favorable sur le principe à ce recrutement et a demandé à être tenu informé des modalités concrètes pour la décision finale.

Le coût pour la commune va être étudié, ainsi que les possibilités d'organisation au sein des services scolaire et périscolaire avec les éléments suivants :

- Ce contrat serait conclu pour une période allant du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027. La rémunération envisagée s'établirait à 51 % du SMIC, conformément aux dispositions légales en vigueur : 952.18 € brut + 15.8 € cotisations patronales = 967.98 € mensuel, sur 10 mois = 9 679.80 €
- Concernant la formation, celle-ci implique des frais pédagogiques dont le coût s'élève à 5 541 euros
- Principales règles encadrant le contrat d'apprentissage :
 - La durée de travail est fixée sur la base de la durée légale, soit au maximum 35 heures par semaine, incluant le temps passé en formation au centre de formation.
 - Temps de travail selon l'organisation en place, travail avec un agent de la commune en permanence, possibilité de travailler avec des services différents. Le salaire reste fixé à 51% du SMIC quel que soit le temps de travail effectif en période scolaire.
 - L'apprentie bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, notamment en matière de congés payés, à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail.
 - L'apprentie ne peut pas travailler un jour férié et doit bénéficier de 2 jours de repos consécutifs par semaine.
 - L'employeur s'engage à assurer la formation pratique de l'apprentie et à désigner un maître d'apprentissage (tuteur pendant la durée du contrat)
 - L'apprentie est tenue de suivre avec assiduité les enseignements dispensés et de respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du centre de formation.

- **Organisation d'une réunion publique (Maire) :**

Il est proposé d'organiser courant septembre une réunion publique pour présenter la nouvelle équipe élue, rappeler les projets proposés et permettre d'échanger directement avec les administrés.

- **Projet d'épicerie API (Maire) :**

A la suite du renseignement du cahier des charges nécessaire au dépôt du permis de construire, un relevé topographique de la zone a été fait et le bornage réalisé le mardi 3 juin 2026.

Ceci permet de proposer le projet d'implantation en vue du dépôt de permis de construire par l'entreprise API Distribution.

Il est proposé que la commission « Bâtiments communaux » travaille sur le projet d'aménagement chiffré de cette emprise :

- Zone de la supérette et cheminement piétons
- Raccordement aux réseaux électrique et télécom
- Zones de parking et de livraisons
- Zones paysagères et/ou de services
- Remise en service de toilettes publics

Le conseil valide le projet d'implantation, et demande à la commission « Bâtiments communaux » de suivre ce projet.

- **Ancienne cantine (Maire) :**

L'ancienne cantine est utilisée pour le conseil municipal et mise à disposition de l'école et d'associations. Afin d'améliorer le travail du conseil et de proposer un service supplémentaire aux associations, à l'école et au périscolaire, Monsieur Le Maire propose un devis d'un montant de 5 196.36 euros pour la mise en place :

- D'un vidéoprojecteur
- D'un écran de projection motorisé
- De haut-parleurs
- D'une borne Wifi

Le conseil demande un comparatif avec une solution de type tableau numérique.

- **Adressage lotissement « Le village » (Olivier LEQUEUE) :**

La commune est alertée par La Poste sur le mot directeur « VILLAGE ».

En effet, certains habitants ne mettent pas leur adresse complète, et se contentent de « le village ».

Il y a 2 lotissements appelés : Lotissement Le Village 1 et Le Village 2, avec les mêmes numéros. Il y a également un lotissement nommé l'orée du village.

Les machines de tri de La Poste n'arrivent pas à faire la distinction entre toutes ces adresses, surtout les lotissements Le Village 1 et Le Village 2 avec les mêmes numéros, le courrier part en « rejets » ceci à pour conséquence un traitement manuel, et donc un retard de distribution.

La Poste nous demande :

- de renommer les lotissements Le Village 1 et Le Village 2 avec des noms (et des numéros distincts éventuellement)
- de faire un rappel aux habitants de bien communiquer leur adresse

Le conseil donne son accord de principe et demande que ce travail se poursuive en collaboration avec les riverains.

- **Suivi énergétique 2025 présenté par l'Alec 01 dans le cadre de sa mission Économe de flux (Maire) :**

L'économe de flux est un service d'intérêt général, permettant de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, l'objectif étant de permettre de mener à bien une politique énergétique maîtrisée. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, actionnaire de la Société Publique Locale Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN) qui assure le service économe de flux, participe au financement. Il est présenté au conseil le suivi énergétique 2025 du patrimoine communal à la suite de sa restitution le 11 mai 2026 par l'ingénieure en efficacité énergétique en charge de notre commune :

- Les consommations brutes en kWh sont en hausse de 10% par rapport à 2024 et en baisse de -15% par rapport à 2023. Les dépenses associées à ces consommations sont stables par rapport à 2024 et en baisse de -11% par rapport à 2023.
- Les émissions de GES pour l'année 2025 sont d'environ 22 tonnes éq. CO2. Cela correspond à un trajet de 225 000 km parcourus avec une berline neuve (100 g de CO2/km), soit environ 5,6 fois le tour de la Terre (40 075 km).
- Les émissions de GES sont en hausse de 16% par rapport à 2024 et en baisse de -20% par rapport à 2023.

- **Contrat eau et climat Dombes Saône Vallée (Maire) :**

Ce contrat, en faveur de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques sur le territoire Dombes Saône Vallée, a pour objet de définir des programmes d'actions selon les préconisations de l'État, de l'Agence de l'eau, du Département et des aides financières attribuées. Sur les 79 actions prévues, 54 sont portées par la CCDSV (montant de 9 483 5112 €, dont 4 501 957 € d'aides potentielles). Une de celles-ci concerne notre commune pour l'aménagement d'un sentier pédagogique sur la zone humide la combe (montant 30 000 €).

- **Dépôt sauvage (Maire) :**

À la suite de signalements récurrents de dépôts sauvages sur un terrain situé après le 1845 chemin du plan d'eau, une plainte a été déposée auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

D'autres dépôts sauvages étant régulièrement constatés devant l'accès SNCF situé entre la D6 et le circuit automobile, la SNCF va installer une barrière.

- **Communication (Martine PAQUIER) :**

La commission a travaillé à une nouvelle répartition entre les membres du conseil pour les distributions des communications communales (Thuri'mag et autres ...).

- **Éclairage public (Olivier LEQUEUE) :**

Lors de sa réunion du 10 mars 2026, le conseil a donné son accord pour la proposition du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) de moderniser l'éclairage public concernant 155 points lumineux (PL).

Les travaux seront réalisés à l'automne 2026 par la Régie Services Energie

- **Patrimoine (Martine PAQUIER / Elisabeth METRAL-GROGNET) :**

La CCDSV est en cours de définition des actions pour les journées du patrimoine 2026.

Le conseil est favorable à la participation de la commune et souhaite la mise à disposition d'une exposition ou d'un atelier avec, dans la mesure du possible, la mise à disposition d'un intervenant.

- **Action sociale (Martine PAQUIER / Elisabeth METRAL-GROGNET) :**

Il a été proposé aux aînés de notre village (plus de 70 ans) de se réunir le 27 juin pour que la commune puisse échanger avec eux afin de recueillir leurs besoins et attentes.

- **Dates à retenir :**

- Jeudi 18 juin : conseil d'école
- Samedi 20 juin : fête du plan d'eau
- Vendredi 3 juillet : spectacle de danse et cinéma en plein-air
- Mardi 7 juillet : conseil municipal
- Samedi 26 septembre : concours de pétanque
- Octobre rose : participation de la commune à la campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein
- Samedi 7 novembre : repas d'automne
- Dimanche 15 novembre : loto de la classe en 9
- Dimanche 13 décembre : repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance,
M^{me} PAQUIER Martine

Le Maire,
M. BERTHOMIEU Stéphane